

Du graphème vers le son ?

XX a écrit :

J'entends par "méthode alphabétique par graphèmes" la démarche "je vois, j'entends", qui part du graphème pour aller vers le son, qui se distingue de la démarche "j'entends, je vois". Donc apprendre par graphèmes, c'est faire la lettre i, qui se lit i, et non pas le son (i), ce qui revient à une leçon sur la lettre i et la lettre y (ce que propose dès le début d'année certaines méthodes). De même, quand on apprend o, on n'apprend pas en même temps toutes les graphies du son (o), mais en début d'année, la lettre o, plus tard la graphie "au", puis "eau". Bien sûr, ce n'est pas forcément rigide, on peut faire des moments de synthèse par phonème dans la classe ("Quelles sont toutes les façons d'écrire (è) que vous connaissez?"), et on peut étudier deux graphies ensemble (en et an).

Bonjour

Je partage complètement votre affirmation lorsque vous dites qu'il ne faut pas utiliser de méthodes dont la première leçon sur un phonème vise à enseigner tous les graphèmes qui correspondent à ce phonème et les exemple que vous donnez sur le son [i] et le son [o] correspondent bien à la démarche critiquée¹.

Mais si cette démarche est non efficace ou même nuisible, ce en quoi je suis d'accord, l'argument que vous donnez pour la critiquer ne porte que sur les phonèmes qui correspondent à plusieurs graphèmes et ne justifie donc pas * *en général* * que l'on décrive la démarche positive sous la forme "je vois, j'entends", ou "qui part du graphème pour aller vers le son" et la démarche négative par "j'entends, je vois" ou "du son vers le graphème".

De plus cet argument de la non correspondance bijective entre graphèmes et phonèmes pour critiquer les méthodes dites "syllabiques à tendance phonique" [Voir note 1] ne se justifierait pas du tout pour le finnois qui a autant de graphèmes que de phonèmes ; or ceci est logiquement embêtant puisque l'on avance ainsi un argument défendant les méthodes alphabétiques qui ne s'applique pas à la langue qui est la plus alphabétique qui soit.

Je pense même *a contrario* que le processus d'apprentissage - je n'ai pas dit obligatoirement *une* leçon du maître - "part TOUJOURS du son pour aller vers le graphème". Ou pour utiliser une formulation plus précise : le processus d'apprentissage se décrit **chronologiquement** ainsi : *il part TOUJOURS de ce que connaît l'élève², c'est-à-dire d'un phonème déjà entendu et prononcé par l'élève, se poursuit par l'enseignement d'UN graphème écrit correspondant à ce phonème, pour retourner au phonème comme graphème lu.*

En effet, il y a une illusion à croire que lorsque le maître écrit la lettre 'p' - que l'élève ne connaît pas comme lettre écrite - et qu'il lui dit "ce dessin se prononce [p]", on "part du graphème pour aller vers le son".

Si l'on a cette illusion, c'est que l'on oublie que si l'élève * *reconnaît* * le son [p] comme transcription orale de la lettre 'p', c'est justement parce qu'il * *ne découvre pas* * à ce moment là le son [p] mais le * *reconnaît* * parce qu'il l'a entendu et prononcé bien avant la leçon du maître : ce qu'il * *apprend* * ou * *découvre* * est le lien entre ce qu'il connaît, le son p et ce qui est nouveau pour lui, le dessin de p, c'est-à-dire le graphème p.

¹ Vous décrivez ainsi une famille de méthodes dites "syllabiques à entrée phonique" dont la première, à ma connaissance, est la méthode canadienne dite Le Sablier, qui partait de la partie française de l'API (Alphabet Phonétique International).

² Je parle bien évidemment de l'apprentissage de la langue maternelle c'est-à-dire d'une langue que l'enfant parle couramment. Dans le cas d'une langue étrangère, il n'y a plus cette connaissance sensible préalable et la difficulté vient notamment de la présence de phonèmes de la langue étrangère qui n'existent pas dans la langue maternelle. L'élève peut ainsi 'ne pas entendre' certains phonèmes, notamment ceux qui sont dans la partie du spectre sonore de la langue étrangère qui n'est pas utilisée dans la langue maternelle. Dans ces conditions il aura effectivement beaucoup de mal à les reproduire.

Et c'est d'ailleurs pourquoi on ne peut apprendre à lire/écrire qu'à des élèves qui savent parler³ (et que l'élève ne peut écrire que ce qui a été auparavant entendu et prononcé par lui).

D'ailleurs ce que je dis n'a vraiment rien de nouveau et correspond à la pratique courante puisque tout le monde sait très bien

1) que la condition pour apprendre à lire/écrire et de savoir bien écouter et prononcer les mots et donc les différents phonèmes, ce qui est un rôle central des enseignants de maternelle (ce qui n'empêche pas que, notamment dans le cas de déficience acoustique⁴, par exemple par 'trou' dans le spectre auditif, la connaissance de l'écrit sert ensuite à une bonne prononciation).

2) que cette nécessité d'une bonne prononciation n'a pas seulement pour but de faire que l'élève soit bien compris mais aussi qu'il sache reconnaître les phonèmes qu'il a prononcé lorsque le maître lui apprend la correspondance phonème / graphème

C'est seulement dans la mesure où l'on a séparé pratiquement l'enseignement de l'écriture/lecture du niveau de la maternelle en séparant ainsi théoriquement l'apprentissage de la bonne prononciation de l'apprentissage de l'écriture/lecture que l'on peut considérer que, au CP, l'apprentissage de la lecture va du graphème pour aller vers le son.

On est donc sûr que l'apprentissage part du son comme connaissance sensible - et donc souvent imprécise - de deux organes des sens : l'oreille et la bouche de l'élève ; prenons l'exemple du son 'p' (qui est souvent confondu avec 'b') : le maître doit donc s'appuyer sur cette connaissance sensible pour la transformer en une bonne prononciation . Il doit de toutes les façons le faire quel que soit le moment scolaire en rectifiant la prononciation chaque fois que c'est nécessaire. Mais il peut et doit aussi le faire au début de la leçon sur le 'p' : dans ce cas, il choisit, car il en a la possibilité comme maître de son cours, un mot que l'élève connaît dans lequel la seule difficulté est la prononciation de la nouvelle lettre 'p' , c'est-à-dire en général un 'mot normal' (*id est* composé de deux syllabes et dont toutes lettres ont une valeur standard) qui ne comporte, mis à part le 'p', que des lettres déjà connues.

Cabanac - 25 septembre 2008
Michel Delord

³ Je reviendrai sur les sourds muets qui apprennent l'écriture / lecture avec la 'vraie' méthode globale (cf. C. Ouzilou), ce qui prouve bien qu'il s'agit d'une méthode alphabétique puisqu'elle permet, certes dans des conditions particulières, d'apprendre la langue alphabétique qu'est le français.

⁴ En ce cas , nous sommes à la limite de l'enseignement et de la rééducation. Cf. aussi la notion de " méthodes *scolaires* d'apprentissage de l'écriture-lecture" , qui ne sont pas des méthodes d'orthophonie. Mais la prégnance des méthodes fonctionnelles ou intégratives en maternelle oblige pratiquement à l'emploi de méthodes de rééducation orthophonique en CP.